

Paris, 5 septembre 2017

## ATTESTATION DE BONNE EXÉCUTION

### A qui de droit

Je, soussigné, *Karen COLIN DE VERDIERE*, *Chef de Projet au sein de la Division agriculture, développement rural, biodiversité de l'AFD*, certifie que la société *SalvaTerra SAS*, basée à Paris, France, a réalisé, en qualité de *consultant*, les services relatifs à une **étude de faisabilité du projet d'Observation spatiale des forêts d'Afrique Centrale et de l'Ouest (OSFACO)** pour un montant total de *dix-sept mille cinq cent (17 500) euros hors taxe, entre avril 2015 et mai 2015*.

Ces services ont été les suivants :

- **Analyse des enjeux du suivi satellitaire pour les forêts et zones agricoles d'Afrique de l'Ouest et du Centre ;**
- **Rappel des bonnes pratiques en termes de suivi satellitaire des terres ;**
- **Bilan des acquis des projets déjà financés sur le sujet par l'AFD, OSFT et GEOFORAFRI : réalisations, succès, points d'amélioration, etc. ;**
- **Etat des lieux de l'observation satellitaire en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée, Libéria, Togo) et en Afrique Centrale (Cameroun, RDC, Congo, RCA, Gabon) ;**
- **Proposition d'un cadre logique pour le projet ;**
- **Proposition de montage institutionnel et de budget pour le projet OSFACO (6,18 M€ pour les activités prévues).**

Je confirme que la réalisation de ces activités par *SalvaTerra SAS* s'est avérée conforme aux termes du contrat, y compris les résultats attendus et les échéances fixées. Mon organisme est satisfait de cette prestation et en particulier de la rigueur et de la qualité du travail réalisé par *SalvaTerra SAS* dans ce cadre.

Cette attestation est délivrée à *SalvaTerra SAS* suite à sa demande, pour servir et valoir ce que de droit.

  
Karen COLIN DE VERDIERE  
Chef de Projet